

**SOLUCCIO**  
Développement commercial

La CCI Charente vous propose de faire le point sur l'accessibilité dans votre ERP.



## »»» INFOS PRATIQUES :

### € Coût :

>Informations et conseils :  
gratuit

>Aide à la rédaction de la **notice** :  
119 € HT (*ressortissant CCI*)  
DEDUASRE  
178 € HT (*non ressortissant CCI*)  
DEDUASNR

>Aide à la rédaction de la  
demande de **dérogation** :  
290 € HT (*ressortissant CCI*)  
DEDUACRE  
560 € HT (*non ressortissant CCI*)  
DEDUACNR

### À qui est dédiée cette formation ?

>Commerces  
>Cafés-Hôtels-Restaurants  
>Prestataires de services n'étant  
pas aux normes d'accessibilité

### Contact et inscription :

**Céline Vrignaud**

Conseillère Entreprises CCI

05 45 20 55 22

06 19 63 99 31

[cvrignaud@charente.cci.fr](mailto:cvrignaud@charente.cci.fr)

## »»» NATURE DE LA PRESTATION

### INFORMATIONS ET CONSEILS

- ▶ Le conseiller CCI vous informe sur la réglementation et vous remet gratuitement le guide accessibilité
- ▶ Le conseiller CCI se déplace sur site pour vous conseiller et vous transmet gratuitement les documents nécessaires à une demande de dérogation

### AIDE À LA RÉDACTION DE LA NOTICE ACCESSIBILITÉ\*

Le conseiller CCI vérifie avec vous les les points de conformité et de non-conformité de votre établissement vis-à-vis de la réglementation :

- il analyse les points clés de l'accessibilité dans votre établissement
- il vous aide à la rédaction de la notice accessibilité

*\* La notice accessibilité doit être jointe aux documents d'urbanisme tels que l'autorisation de travaux, la déclaration préalable ou bien la demande de permis de construire. Elle est également demandée dans tout dossier d'Ad'AP.*

### AIDE AU MONTAGE ADMINISTRATIF d'Ad'AP AVEC DEMANDE DE DÉROGATION

Le conseiller CCI vous aide à la constitution du dossier administratif pour votre passage en Sous-Commission départementale d'accessibilité, qui étudie les demandes d'Ad'AP (*Agenda d'Accessibilité Programmée*) ou les demandes de dérogation :

- prise de mesure et photos
- élaboration du plan de l'établissement
- rédaction de la notice accessibilité
- rédaction de l'argumentation de votre demande de dérogation
- rédaction du Cerfa

Ce dossier est réalisé à l'issue d'une visite dans votre établissement.